

Annexe 4 : organisation des visites de parents

Une visite - dite prioritaire - d'un parent peut s'envisager à partir du 18 mai. Elle implique une organisation rigoureuse du SASPE.

Dans un premier temps, la priorité sera donnée aux enfants en souffrance qui auront été le plus impactés par le confinement et la suspension des visites ainsi qu'aux enfants dont la procédure d'adoption ou d'accueil dans une famille d'accueil a débuté avant le confinement. L'élargissement progressif des visites à l'ensemble des enfants dépendra de l'amélioration de la situation épidémique du pays.

Ces visites devront être planifiées de telle sorte à garantir les conditions de sécurité sanitaire permettant d'éviter l'introduction du virus par les parents dans la structure, et par conséquent la transmission de ce dernier aux autres enfants et au personnel. Pour ce faire, quelques consignes sont à respecter :

- **Conditions générales de la visite d'un parent :**
 - Limiter la fréquence des visites, ainsi que le nombre de visiteurs pour chaque visite (un seul parent présent) et un seul membre du personnel du SASPE (AS ou puéricultrice/éducatrice, ...).
 - Organiser les visites sur rendez-vous, d'une durée d'1h maximum, au rythme d'1x/semaine au plus.
 - Organiser les visites soit dans un local réservé à cet effet qui peut aisément être aéré, soit dans un espace extérieur en fonction de la météo, sans présence d'autres enfants. Par ailleurs, les promenades en dehors du SASPE sont déconseillées.
 - Limiter le nombre de jouets disponibles et préférer des jouets lavables.
 - Veiller à ce que le parent :
 - Ne fasse pas partie des personnes à risque
 - Ne présente pas de symptômes de COVID-19
 - Respecte les mesures d'hygiène et les gestes barrière (voir annexe 2 « mesures d'hygiène et gestes barrière à respecter lors de la visite »).
 - Informer le personnel des conditions de la visite dont le port du masque et les mesures d'hygiène et gestes barrière, ainsi que l'enfant pour qui les explications seront adaptées à son âge. NB : l'enfant ne doit pas porter de masque.
 - Nettoyer le local et les jouets après la visite (voir annexe 2.)

- **Prise de rendez-vous par téléphone et échelonnage des visites :**

- Planifier les visites de sorte à éviter que plusieurs familles se retrouvent en visite dans le même espace en même temps.
- Echelonner les rendez-vous dans le temps, et les espacer d'au moins quelques heures afin que les parents n'entrent pas en contact avec d'autres parents et enfants.

- **Contact téléphonique préalable avec le(s) parent(s) :**

Ce premier échange vise à :

- Planifier le rendez-vous avec une famille au plus par demi-jour
- Expliquer les conditions de la visite en cette période de confinement
- Expliquer les conditions préalables à la visite et s'assurer que le parent :
 - Ne fait pas partie des personnes à risque (*Personnes à risque, d'après Sciensano : « Le risque augmente nettement avec l'âge. Les personnes de plus de 65 ans et certainement de plus de 80 ans sont particulièrement à risque. Les affections sous-jacentes telles que les maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales graves, le diabète, l'immunosuppression ou une maladie maligne active augmentent également le risque d'une évolution grave. Bien entendu, une attention particulière doit également être accordée aux groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les jeunes enfants. Selon toutes les données actuellement disponibles, la maladie est bénigne chez les enfants, même les très jeunes enfants de moins d'un an. Les femmes enceintes ne semblent pas non plus courir de risques accrus par rapport à la population générale. »*)
 - Ne présente aucun symptôme de COVID-19. Il pourra pour ce faire s'aider d'une check list (cf. annexe 1).
- Informer le parent que s'il présente un symptôme de COVID-19, la visite sera annulée et reportée. Dans ce cas, le personnel donnera la consigne au parent d'aller voir son médecin généraliste qui évaluera son état et réalisera éventuellement un test. De même, le personnel informera le parent que si l'enfant présente un symptôme suspect de COVID-19 le jour de la visite, cette dernière sera annulée.

- **Conditions préalables à la visite :**

- Ne pas présenter de symptômes de COVID-19 le jour de la visite ou dans la semaine précédant la visite. Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 durant les deux semaines précédant la visite.

- **Lieu de rencontre :**

- Privilégier la rencontre à l'air libre si les conditions météorologiques le permettent. La rencontre peut avoir lieu dans un jardin, une terrasse, ou une aire de jeux extérieure.

- Organiser la rencontre à l'intérieur dans un local réservé à cet effet avec, dans la mesure du possible, les caractéristiques suivantes : disposer de fenêtres qui permettent une bonne aération, et être situé près de l'entrée afin de limiter au maximum que les parents circulent à l'intérieur du bâtiment.

- **Accueil du parent :**

À son arrivée

- Accueillir le parent toujours à l'extérieur de l'unité d'accueil où se trouvent les autres enfants. L'accueil se fait par un seul membre du personnel, et toujours le même pour le même parent.
- S'assurer que le parent ne présente pas de symptômes de Covid-19. Si le parent présente des symptômes Covid-19, la visite ne pourra pas avoir lieu. *Il faudra sensibiliser le parent sur le fait que cette mesure a pour but de protéger son enfant.* Le parent sera invité à s'isoler au domicile et contacter son médecin traitant.
- Faire respecter, dans la mesure du possible, les **mesures de distanciation physique** entre le parent et le personnel (> 1,5m) et ne pas serrer la main ni embrasser, tout en restant convivial et en expliquant au parent la raison de ces mesures exceptionnelles et l'importance du respect de ces dernières.
- Inviter le parent, dès l'entrée, à se laver les mains. Le lavage des mains pourra se faire à l'eau et au savon si le point d'eau est proche de l'entrée et n'implique pas de circuler dans les sections où sont présents tant enfants que membres du personnel. Si ce n'est pas le cas, le responsable de l'accueil pourra proposer au parent une désinfection des mains au gel ou solution hydroalcoolique (cf. point mesures d'hygiène).
- Fournir un masque chirurgical au parent (même s'il en avait un lors de son arrivée et lui expliquer les bonnes conditions d'utilisation de ce dernier (cf. annexe masque chirurgical).
Si le parent portait un masque en tissu, le faire déposer dans une boîte que vous réserverez à cet effet
- Accompagner le parent au lieu de rencontre, en veillant à ne pas le faire circuler dans les espaces où sont présents enfants et personnel, et à ce qu'il ne croise personne.

- **Moment de la rencontre :**

- Si les conditions climatiques le permettent, laisser les fenêtres de la pièce entrouvertes durant la rencontre afin de favoriser une bonne aération.
- Limiter la visite à 1h maximum.

- **Fin de la rencontre et départ du parent :**

- Accompagner le parent à la sortie
- Rendre le masque en tissu au parent s'il en avait déposé un à son arrivée, jeter son masque chirurgical dans une poubelle fermée prévue à cet effet.
- Se laver/désinfecter les mains

- **Après le départ du parent :**

- L'enfant :
 - Avant de rejoindre son groupe, en fonction de l'âge de l'enfant, il faudra lui laver les mains. Les enfants en bas-âge devront être changés par du linge propre.
- Le membre du personnel :
 - Se laver les mains, changer de masque et jeter le masque usagé.
- Le local :
 - Aérer le local et le désinfecter (cf. mesures d'hygiène).
Si le local a peu ou pas de fenêtre → attendre 3h avant de pénétrer dans la pièce pour procéder au nettoyage.
 - Laver les jouets mis à la disposition de l'enfant, soit en machine à laver à 60° pendant minimum 30 minutes.